

En Pays de la Loire, les généralistes sont aidés d'un interprète gratuit pour soigner les patients précaires non francophones

[Sophie Martos](#)

| 05.02.2018

L'Union régionale des médecins libéraux des Pays de la Loire (URML) expérimente un service d'interprétariat gratuit et l'utilisation d'un guide des dispositifs d'aide pour seconder les praticiens dans la prise en charge des patients en situation de précarité sociale.

Tout a commencé en 2015, lorsqu'un groupe de médecins bénévoles de Médecins du monde d'Angers et de Nantes a proposé à l'URML d'étendre l'usage des services d'interprétariat aux généralistes de la région pour les patients non francophones.

« De nombreuses expériences à l'hôpital ou en ville témoignent des difficultés rencontrées dans la communication avec les patients non-francophones, explique l'URML. Il en résulte des erreurs dans la prise des thérapeutiques prescrites, des reproductions d'examens complémentaires inutiles. »

Il aura fallu deux années de préparation mais, depuis le 1^{er} janvier, les médecins généralistes libéraux de la région peuvent avoir accès à un interprète par téléphone *via* l'ISM interprétariat, une association proposant des traductions dans plus de 100 langues. *« Le généraliste sollicite l'association avec un numéro et un code d'accès. Il y a moins de trois minutes de temps d'attente »*, explique au « Quotidien » le Dr Louis-Marie Raimbault, responsable de la commission de travail ayant développé ses actions.

Les praticiens ont également la possibilité d'utiliser un service d'interprétariat physique à Nantes (ASAMLA) depuis juin 2017 et Angers (APTIRA) depuis octobre dans le cadre de consultations longues et complexes. Pour cela, le généraliste doit contacter à l'avance les associations.

147 praticiens inscrits

Depuis le début de l'expérimentation à l'été 2017, 147 généralistes se sont inscrits. Pas de doute pour le Dr Raimbault, l'ouverture de la ligne téléphonique risque de faire grimper le nombre d'intéressés car il y a un vrai intérêt. *« Avant, c'était un membre de l'entourage ou une tierce personne qui réalisait la traduction. Aujourd'hui, les associations sont formées, elles décryptent les attentes et les craintes des patients »*, explique-t-il.

Un travail de thèse sera présenté à l'automne 2018 sur le ressenti et la satisfaction des praticiens à l'issue de cette expérimentation financée à hauteur de 20 000 euros par l'URML et 70 000 euros par l'agence régionale de santé pour 18 mois.

De plus, l'union régionale a mis à disposition un guide des dispositifs d'aide (adresses et contacts d'associations), disponible pour l'agglomération [Nantaise](#) et le [Maine-et-Loire](#) et prochainement pour Le Mans.

L'URML des Pays de la Loire est la seconde région à proposer un tel dispositif d'aide aux libéraux. L'Alsace l'a mis en place en 2007. En cinq ans, les demandes ont triplé, passant de 240 en 2007 à 737 en 2012.

Source : Lequotidiendumedecin.fr